

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-10-8-6

Séance du vendredi 15 novembre 2013

### **COLLÈGES PUBLICS: FORMATION "PLAISIR A LA CANTINE"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-8-2 du Conseil Général du 5 décembre 2012, relative à la politique des actions éducatives en 2013, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2012-6-1-8 du Conseil Général du 6 décembre 2012 fixant le budget primitif du Département pour 2013,
- VU la délibération du Conseil Général du 18 octobre 2013 portant décision de modificative n°2,
- VU la convention « Plaisir à la Cantine » signée le 6 juin 2013 selon la délibération de la Commission Permanente N°CP-2013-1-8-3 du 18 janvier 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- donne son accord pour la poursuite de la formation « Plaisir à la Cantine » et pour son financement à hauteur de 5 000 € au titre de l'année scolaire 2013/2014, les crédits correspondants étant prélevés sur le programme E855, chapitre 65, fonction 28, nature 6574, code programme 2628 du budget départemental,
- dit que la subvention sera versée à l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes au début de l'année 2014, une autorisation d'engagement étant inscrite au budget départemental à cet effet,

- approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention du 6 juin 2013, joint en annexe.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

**CONVENTION POUR LA FORMATION « PLAISIR A LA CANTINE »  
AVENANT AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Vu la convention « Plaisir à la cantine » signée le 6 juin 2013, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 18 janvier 2013,

**Entre**

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace - BP 20351 – 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 15 novembre 2013,

La Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt, sise 14 rue du Maréchal Juin, 67000 STRASBOURG , représentée par son Directeur,

**Et**

L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes , sise 35 allée Vivaldi, 75012 PARIS, N° Siret : 31974702800029, représentée par sa Présidente,

**il est exposé et convenu ce qui suit.**

**Article unique : reconduction de la convention durant l'année scolaire 2013/2014**

La convention est reconduite durant l'année scolaire 2013/2014. Le Département alloue à cet effet, à l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes, une subvention de 5 000 €. La subvention sera versée en début d'année 2014.

Fait en trois exemplaires.  
A Colmar, le.....

Le Directeur Régional de la Direction  
Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

La Présidente de l'Association  
Française des Diététiciens  
Nutritionnistes

Le Président du  
Conseil Général  
du Haut-Rhin

Liste des établissements scolaires ayant participé à la formation  
« Plaisir à la Cantine »

- Le collège de FORTSCHWIHR
- Le collège Albert SCHWEITZER de KAYSERSBERG\*
- Le collège Henri ULRICH d'HABSHEIM
- Le collège François VILLON de MULHOUSE
- Le collège Frédéric HARTMANN de MUNSTER
- Le collège Théodore MONOD d'OTTMARSHEIM
- Le collège Marcel PAGNOL de WITTENHEIM
- Le collège Felix EBOUE de FESSENHEIM
- Le collège Jacques PREVERT de WINTZENHEIM
- Le collège de René CASSIN de CERNAY

\*établissement évalué dans le cadre d'une future certification du dispositif